

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 6 décembre 2014, à 9 h à l'édifice municipal, 6201 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Léonce Tremblay et Carol Caron et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 08

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 14.12.06.01

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} novembre 2014

Résolution numéro 14.12.06.02

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- L'adhésion à la campagne «Adoptez un béluga» a été faite auprès de l'organisme responsable ;
- La séance de travail du conseil sur le projet du Quai-d'en-Haut se tiendra le 6 décembre avant la séance du conseil en raison de la disponibilité des membres ;

- L'entreprise Les Constructions de l'Empress a été informée de l'octroi des contrats concernant le sous-sol de l'Église et le sous-sol du presbytère. Les travaux de démolition intérieure sont complétés ;
- L'architecte Richard Goulet et la firme d'ingénieur Actuel-Conseil ont été informés du mandat donné par la Municipalité pour les travaux à l'École Michaud ;
- L'entreprise Constructions BCK a été sollicité pour la réalisation de travaux de rehaussement du chemin au Site du Phare ;
- Le texte pour le cahier spécial d'Info-Dimanche a été revu par le directeur général en tenant compte d'éléments provenant des deux textes soumis précédemment. Le texte a été transmis à Info-Dimanche ;
- Le calendrier des séances du conseil a été transmis à la population ;
- La commande de balises a été transmise à M. Jacques Fraser ;
- Les personnes ayant fait une demande de permis ont été informées de la décision du conseil ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport du Maire

M. Fraser a participé aux réunions et rencontres de travail suivantes :

- avec le directeur général dont sur la préparation du budget;
- avec le ministère des Pêches et Océans concernant le Quai-d'en-Haut
- avec l'entreprise Techno-Pieux pour évaluer leur technique en regard avec la reconstruction du quai;
- la MRC sur le budget;
- le comité de sécurité incendie.

Le club Les Verlois a été contacté pour le renouvellement de l'entente, et le rapprochement des balises à la Rivière des Vases. Le Club demande s'il y a possibilité d'une compensation financière pour l'ajout de balises et l'entretien.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Le directeur général en fait la présentation.

8. Première période de questions

Cinq personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens portent sur les sujets suivants :

- Le refus de la STQ de donner suite aux demandes de la Municipalité;
- La difficulté pour les femmes de vivre à l'île : intégration, transports et autres.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

.1 Projet de réhabilitation du Quai-d'en-Haut

Résolution numéro 14.12.06.03

CONSIDÉRANT les échanges avec le MPO le 13 novembre dernier sur diverses hypothèses pour la réhabilitation du quai ;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis de l'ingénieur de Travaux publics Canada, le moment le plus opportun pour aller en appel d'offres pour ce type de chantier est en mai ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la résolution 14.11.01.03;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que la Municipalité demande au ministère des Pêches et des Océans de faire une analyse plus approfondie de diverses hypothèses avec comme orientation de procurer un abris à l'est pour les bateaux, de construire un quai en caissons de bois d'environ 20 m avec une petite rampe d'accès du côté ouest, de maintenir la route de contournement et d'éliminer tous les aménagements et enrochement au pied du quai en présentant une estimation des coûts sommaires pour chacune des options.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Bibliothèque et salle communautaire

Tous les recouvrements du plancher, des murs et du plafond ont été enlevés. Le sous-sol a été balayé et nous pouvons constater l'état du ciment dans son ensemble. Les travaux de décontamination seront faits au printemps 2015.

Résolution numéro 14.12.06.04

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que la Municipalité demande à l'architecte et à l'ingénieur participant au projet de restauration de l'église de produire une expertise claire de l'état de la structure du bâtiment, de la conformité au code et des corrections à apporter.

Adoptée à l'unanimité

9.1.3. Logement de fonction de l'employé de voirie

Nous n'avons pas eu de soumission de la part de Les Constructions de l'Empress pour les travaux d'isolation du logement. Les travaux devront donc être faits au printemps 2015

9.1.4 Presbytère

Les travaux d'isolation du sous-sol ont été réalisés. Le plancher de béton a été défait. Une nouvelle pompe a été installée. Les travaux de ciment se feront au printemps 2015 pour l'accès universel et le sous-sol.

9.1.5 École Michaud

Un appel d'offres publique devrait être fait au courant de l'hiver pour des travaux qui se réaliseraient en deux phases pour ne pas perturber les opérations du Centre

d'interprétation : du 1^{er} mai au 15 juin 2015, pour l'isolation, et du 8 septembre au 30 octobre 2015 pour la structure. Un traitement anti fourmis sera fait au printemps 2015 par l'entreprise Maheu et Maheu.

9.1.6 Réparation chemins municipaux

.1 Octroi contrat à Construction BCK pour travaux de rehaussement d'une partie du Chemin du Phare

Résolution numéro 14.12.06.05

CONSIDÉRANT la soumission faite par Constructions BCK pour des travaux de rehaussement du chemin, nettoyage du fossé et de drainage de l'entrée de la salle multi sur le site du Phare ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de moins de 25 000 \$ peuvent être contractés de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été consultés ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil entérine l'entente de service prise avec Constructions BCK pour la réalisation des travaux de rehaussement du chemin, nettoyage du fossé et de drainage de l'entrée de la salle Multi sur le site du Phare au montant de 12 081,29 \$.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Transport collectif terrestre

9.2.1 Véhicule acheté par la Société Inter-Rives

La SIR rencontre des problèmes pour s'assurer en tant qu'opérateur du service parce que les véhicules ne sont pas couverts par la Société de l'assurance automobile, et, par conséquent, demande que la Municipalité intègre le personnel dans le personnel municipal.

Résolution numéro 14.12.06.06

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un projet d'entente de service avec la Société Inter-Rives pour l'opération d'un système de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE des éléments importants dans la gestion du service sont remis en cause par la difficulté actuellement de la Société Inter-Rives d'obtenir des assurances comme opérateur ;

CONSIDÉRANT QUE la Société Inter-Rives n'est pas d'accord avec le libellé de certains articles du projet d'entente de service ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que l'entente de service soit revue et renégocier avec la Société Inter-Rives

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.12.06.07

CONSIDÉRANT QUE la Société Inter-Rives n'était pas mandatée par la Municipalité pour faire l'achat d'un véhicule en son nom ;

CONSIDÉRANT QUE la Société Inter-Rives fait des démarches auprès de la Société de l'Assurance-Automobile du Québec afin que la loi soit modifiée pour permettre l'enregistrement des véhicules électriques de type *club car* afin de permettre qu'ils soient assurables en responsabilité civile ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil reporte le paiement de la facture présentée par la Société Inter-Rives de l'Île Verte pour l'achat d'un véhicule électrique fait par elle-même jusqu'à la conclusion finale d'une entente de service entre la Municipalité et la Société Inter-Rives

Adoptée à l'unanimité

9.3 Protocole d'entente Pacte rural financement projet publicité cahier spécial Info-Dimanche

Résolution numéro 14.12.06.08

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 14.09.06.14 par laquelle la Municipalité participait avec les autres municipalités rurales de la MRC à la demande de financement d'une publicité dans un cahier spécial d'Info-Dimanche ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'obtention de l'aide financière la Municipalité doit signer le protocole d'entente relatif à l'octroi de la subvention;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil municipal adopte le protocole d'entente du Pacte rural et mandate M. Léopold Fraser, maire, et M. Denis Cusson, directeur général, pour signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec la MRC de Rivière-du-Loup pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du pacte rural.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Adoption des dépenses pour la réalisation des travaux réalisés par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Résolution numéro 14.12.06.09

CONSIDÉRANT le dossier déposé par le directeur général des dépenses encourues pour la réalisation des travaux pour l'amélioration du réseau routier;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration des chemins municipaux pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Service d'hélicoptère

Résolution numéro 14.12.06.10

CONSIDÉRANT QUE la réduction de service du transport par hélicoptère insatisfait la population et particulièrement les usagers de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

CONSIDÉRANT QU'un lien quotidien entre l'Île Verte et la rive sud n'a pas à être considéré comme un projet pilote mais un lien essentiel au principe de l'occupation du territoire et au développement des activités sociales, professionnelles et économiques de la Municipalité, de la MRC et de la région;

CONSIDÉRANT QUE la réduction de service du transport par hélicoptère à trois jours et demi a des conséquences monétaires importantes aux citoyens de la Municipalité qui souhaiteraient participer à des activités professionnelles dans la région en les obligeant à assumer deux jours à l'extérieur de leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE la Société des Traversiers du Québec a rejeté toutes les demandes d'amélioration du service formulées par les usagers dans le cadre d'un sondage d'appréciation sur les services donnés en 2013-14 et par le conseil municipal par les résolutions numéros 14.09.06.15, 14.09.06.16, 14.09.06.17 et 14.09.06.18;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil transmette à M. Jocelyn Fortier, président-directeur général de la Société des Traversiers du Québec et à M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata et ministre délégué aux Transports, que la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est insatisfaite de la réduction du service d'hélicoptère et des réponses faites à ses demandes et réitère ses demandes de septembre 2014 et le rétablissement du service par hélicoptère à cinq jours et demi par semaine.

Adoptée à l'unanimité

9.6 AirMédic

Lors d'une rencontre du Comité de santé et le président d'AirMédic, il a été confirmé qu'AirMédic fera les transferts médicaux entre les points de service du réseau de la santé et que c'est l'institution qui reçoit le patient qui défraie les coûts. Les services d'AirMédic doivent être demandés par le personnel infirmier du dispensaire. Un accord officiel du Centre de Santé et des Services sociaux est à venir.

10. Affaires nouvelles

10.1 Programmation TECQ

Résolution numéro 14.12.06.11

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé,

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Convention entre l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup et la Municipalité

Résolution numéro 14.12.06.12

ATTENDU que la convention de service en vigueur entre, d'une part, des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup et, d'autre part, l'Office du tourisme et des congrès (OTC) de la région de Rivière-du-Loup arrive à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour continuer de bénéficier des services offerts par cet organisme;

ATTENDU que le mandat de l'OTC et les modalités d'engagement financier pour notre municipalité sont inscrits dans un projet de convention qui a été soumis à l'attention du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Charles Méthé

Appuyé par Mme Louise Newbury

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs informe l'Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup :

- 1) qu'elle accepte la convention à intervenir entre l'OTC et les municipalités de la MRC concernant les services de l'OTC, à laquelle convention interviennent également la MRC de Rivière-du-Loup et le CLD de la région de Rivière-du-Loup;
- 2) qu'elle accepte de verser, pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, la contribution prévue selon les termes et modalités de cette convention;
- 3) qu'elle mandate M. Léopold Fraser, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Modification des signataires aux comptes de la Municipalité

Résolution numéro 14.12.06.13

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Brossard n'est plus à l'emploi de la Municipalité et que son nom figure actuellement comme signataire des effets de la Municipalité et personne ayant accès au service Accès-D ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Charles Méthé,
Que le conseil retire le nom de M. Vincent Brossard comme signataire des effets bancaires de la Municipalité;
Que M. Denis Cusson, directeur général, remplace M. Vincent Brossard comme personne autorisée au service Accès-D.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Appui au maintien des Centres locaux de développement

Résolution numéro 14.12.06.14

CONSIDÉRANT l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M\$ à 32 M\$);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

CONSIDÉRANT QUE notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

En conséquence,

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que **la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :**

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

Appuie le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Projet TransCanada pipelines à Cacouna

Résolution numéro 14.12.06.15

CONSIDÉRANT QU'il est démontré que le projet d'un port pétrolier constitue une menace à la survie des bélugas à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'il y aura nécessairement déversement de pétrole lors des remplissages des pétroliers;

CONSIDÉRANT QU'aucune mesure n'est connue pour récupérer le pétrole bitumineux lors d'un déversement dans l'eau ou sur les rivages;

CONSIDÉRANT QUE le port pétrolier créera peu d'emploi et constituera un élément réduisant l'attrait touristique et de villégiature dans le Bas-Saint-Laurent et à l'Île Verte;

CONSIDÉRANT QUE le projet créera une nuisance visuelle et sonore;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que la Municipalité s'oppose au projet de port pétrolier TransCanada à Cacouna dans sa forme actuelle et en l'absence de mesure de protection environnementale.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune demande de permis.

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

Rencontre sur le tourisme à L'Isle-Verte, le 22 novembre, pour l'activité touristique au village et à l'île. Les participants sont plus prêts de voir une vision d'ensemble pour la région. Établissement d'un constat de baisse d'achalandage au village et à l'île, il y a eu des problèmes au kiosque touristique de L'Isle-Verte et avec l'horaire du traversier.

Deux demandes de financement ont été faites au Pacte rural et à l'ATR pour le projet de mise à jour de l'exposition à l'École Michaud. Apport précieuse de Gérald Dionne, animation rurale, pour la réalisation des demandes de financement. Le Conseil régional des élus (CRE) a accordé une aide de 10 000 \$. Les ententes pour des subventions de 25 000 \$ doivent être signées avant le 31 décembre 2014 étant donné que l'organisme sera aboli.

12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

Il y a eu réunion du conseil d'administration le samedi 29 novembre dernier. L'horaire 2015 sera fait avec plus de traversées. Le conseil a comme projet de faire un abri pour les passagers à proximité du quai du côté sud. Le site internet sera revu et il y aura possibilité de faire des réservations en ligne.

Dans le cadre de la confection de l'horaire, la Municipalité peut faire connaître ses besoins (collecte des vidanges, transport du recyclage, etc.) auprès de la directrice générale.

12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Le directeur général fait le dépôt officiel du plan d'action triennal de la Corporation. M. Caron fait état des travaux de rehaussement réalisés au site du Phare. Les travaux devraient donner de bon résultat et éliminer les problèmes d'accumulation de l'eau de pluie.

12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léopold Fraser

Mme Louise Newbury offre à M. Léopold Fraser de le remplacer comme représentant du conseil à la Corporation de la Culture et des Loisirs considérant tout le travail qu'il doit assumer comme maire. M. Fraser réfléchira à l'offre.

12.5 Affaires familiales et des aînés – Léonce Tremblay

.1 Prévisions budgétaires pour la mise à jour de la politique familiale

Résolution numéro 14.12.06.16

CONSIDÉRANT la subvention de 5 240 \$ obtenu du ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de la mise à jour de la politique familiale intergénérationnelle de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer pour au moins 20 % des coûts du projet ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury,

Que le conseil adopte les prévisions budgétaires ci-après pour la mise à jour de la politique familiale :

Salaire	4 000 \$
---------	----------

Vacances	160 \$
Charges d'employeur	558 \$
Déplacement	50 \$
Matériel et autres frais	1800 \$

Qu'un appel de candidature pour un poste d'agent de projet – politique familiale soit fait en janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Le comité s'est rencontré le 15 novembre dernier. Le travail a porté sur le plan d'urgence de la Municipalité et sur le recensement fait des points d'eau et de leur cartographie.

12.7 Comité de surveillance de TransCanada Pipelines – Charles Méthé

Le sujet a été discuté précédemment.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

13.1 Dépôt extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant tout don, marque d'hospitalité ou avantage reçu et qui excède la somme de 200 \$

En vertu de l'article 6, al. 9 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le secrétaire trésorier doit déposer lors de la séance de décembre un extrait du «*Registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant tout don, marque d'hospitalité ou avantage reçu et qui excède la somme de 200 \$*». Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui excède la somme de 200 \$.

Le directeur général fait état qu'aucun membre du conseil n'a fait de déclaration concernant avoir reçu tout don, marque d'hospitalité ou avantage excédant la somme de 200 \$.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 14.12.06.17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se trouvera en manque de liquidité pour le paiement de dépenses d'administration courante en attendant la réception de subventions pour des travaux réalisés récemment ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses faites à ce jour pour le projet du Quai-d'en-Haut ont été assumées par les fonds réguliers de la Municipalité et qu'il y a lieu qu'une somme égale aux dépenses soit transférée au compte courant ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Léonce Tremblay,

Que le conseil autorise le directeur général à puiser dans les placements faits de la subvention pour la restauration du Quai-d'en-Haut l'argent nécessaire pour combler le manque de liquidité;

Que le directeur général réinvestisse l'argent qui a été retiré moins les dépenses encourues pour le Quai-d'en-Haut lorsque les subventions attendues seront versées.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.12.06.18

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de **M. Léonce Tremblay**, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 188 922,67 \$ soient adoptés tels que présentés. Les salaires représentent 14 550,31 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Sept personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens portent sur les sujets suivants.

- La méthode de calcul de la population;
- La correction des travaux faits à la Maison du Gardien;
- La signature des textes dans le Bulletin municipal et la nomination des personnes dans le procès-verbal quand c'est possible;
- La liste des personnes qui ont reçu de la terre de fossé lors des travaux de voirie;
- L'appui à la décision prise par le conseil concernant les refus de la STQ aux demandes de la Municipalité;
- L'appréciation du climat lors de la séance du conseil;
- L'appréciation des démarches du Comité de santé à l'endroit d'AirMédic et des changements apportés à la définition inter établissement au CSSS.
- L'entreposage du véhicule électrique;
- L'appréciation de la décision du conseil relativement au port pétrolier;
- La mise au point déficiente du projet de transport collectif.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 14.12.06.19

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Carol Caron**, à 11 h 54.

Léopold Fraser maire

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.